

Apologie du terrorisme : 8 mois de prison avec sursis pour l'imam de Beaucaire !

écrit par Jacques Lenormand | 4 novembre 2023



L'ambiguïté pour la France d'héberger une population aux lois contraires à celle de la République

» *A la Mecque j'ai prié pour vous. Et la victoire d'Allah est proche, proche !*«

L'ambiguïté en France où cohabitent (mal, très mal) deux peuples dont l'un (de 15 millions sur un total de 68) a la possibilité de choisir, entre deux lois opposées, celle qui lui convient

L'imam de la mosquée Al Mouhsinine de Beaucaire (Gard), Yassin E. H., 32 ans, était ces jours derniers en pèlerinage à La Mecque. Le saint homme a scrupuleusement suivi le rituel : il est allé boire l'eau sacrée à la source Zemzem ; il a fait sept fois le tour de la pierre Noire (un tout petit morceau de météorite d'à peine un kilo, mis en scène de façon spectaculaire et impressionnante à l'intérieur d'une immense structure-écran recouverte d'un tissu noir ; c'était une des idoles des Nabatéens, que les gérants de la Ka'aba abandonnèrent aux musulmans vers 630, aux débuts de l'islam). Puis il est allé jeter des pierres à Satan. Et, surtout, il a longuement commenté, avec ses coreligionnaires, les événements d'Israël et de Gaza. En toute neutralité et bienveillance pour les agressés israéliens comme on peut le deviner.

Puis, chaud-bouillant, depuis son avion le ramenant en France, il a utilisé Facebook pour propager la bonne parole à ses fidèles et, une fois rentré au pays, il a continué sur sa lancée.

Leur a-t-il cité le verset demandant aux musulmans d'être en bons termes « *avec les gens du Livre* » ? Non, il doit même ignorer cette absurdité. Voici ce qu'il leur a écrit :

▪ Le 12 octobre, soit 5 jours après les atrocités

commises par le Hamas en Israël, il cite un hadith (texte fondateur de l'islam, écrit au 8 ou 9ème siècle, un peu après le coran) : *«Vous combattrez les juifs et aurez le dessus sur eux de sorte que la pierre dira: ô musulman ! Voici un juif caché derrière moi... Viens le tuer.»*

- Le 16 octobre : *«Ô Allah fais nous revenir à Ta religion et rend-nous la Palestine et al-Aqsa comme elles étaient! »*, en accompagnant cette prière d'une photo de la mosquée de Jérusalem arborant un drapeau palestinien.
- Et, le 29 octobre, il demandait à ses abonnés de Facebook d' *«éviter de montrer des images et vidéos qui montrent nos frères, sœurs et enfants se faire décapiter! »* (par les juifs et les mécréants ?). *Puis, emporté par sa foi en une imminente et complète conquête de la France par l'islam, il ajoutait : « La victoire d'Allah est proche, proche! »*

Aurait-il bu autre chose que l'eau de la source à La Mecque ?

Qu'il pressente qu'une sorte de guerre intérieure est en train de se préparer en France entre partisans d'une France républicaine et démocratique et partisans d'un califat, il n'est pas le seul. Nous partageons son pressentiment. Mais qu'il crie déjà à la victoire de l'islam, cela peut paraître légèrement présomptueux. Dans quelques dizaines d'années, peut-être, sans doute si on ne redresse pas la barre ; mais aujourd'hui, non ! Et ce serait bien que cette satanée confrontation, puisqu'elle paraît inévitable, ait lieu aujourd'hui, le plus tôt possible.

Cet imbécile n'aurait pas dû utiliser Facebook mais continuer, comme il le fait à la mosquée et dans sa vie courante, et comme le font ses collègues, – et tant que la

conquête complète de la France n'est pas achevée et actée – à dire tout bas et entre conjurés ce que les conquérants préparent dans le secret des mosquées. Donc ces mêmes paroles, mais pas encore à diffuser sur les réseaux publics comme Facebook.

Car il y a eu de mauvais coucheurs qui l'ont dénoncé, on se demande bien pourquoi, et qui ont déclenché une procédure judiciaire.

[Le jugement](#) a eu lieu jeudi 2 novembre au tribunal de Nîmes. Ne le commentons pas, cela nous est interdit.

Rappelons juste que, lorsque nous avons écrit cette observation de bon sens que l'islam n'est pas une religion mais une armée de conquête camouflée en religion, nous avons été condamnés à une amende ferme. De même lorsque nous avons évoqué avoir fait un « rêve d'une France sans islam » : une condamnation ferme. Ah, ça ne rigole pas lorsqu'il s'agit de défendre l'islam en France !

Alors que ce responsable islamique, qui a été jugé pour avoir « **commis une provocation publique à la haine ou à la violence en raison de la race ou de la religion, et une apologie du terrorisme au moyen d'un service de communication au public en ligne** », **s'en est sorti avec 8 mois de prison avec sursis**. L'imam a également été interdit d'exercer pendant un an, et condamné à une peine d'inéligibilité d'un an.

N'ajoutons pas de »Bof » ni de points d'exclamation de façon à respecter l'interdiction de commenter une décision de justice.

Dans un premier temps, quels sont les salauds de collabos de

l'islam qui, en place à la mairie de Beaucaire, ont accordé le permis de construire cette mosquée où la loi de l'islam est apprise aux musulmans et non la loi de la République ? Ne serait-il pas urgent et indispensable de ficher S les responsables politiques locaux qui accordent ces autorisations de construire des mosquées sur le territoire français ? Par leur collaboration avec les guerriers de l'islam, ils facilitent la transmission du coran et des hadiths, ils soudent entre eux les ennemis de la France, ils aident à l'avancée de l'islam en France, ils sont complices des mises en pratique, en actes, des ordres coraniques de conquête et de guerre contre tout ce qui n'est pas musulman. Ils participent à la préparation du remplacement de notre civilisation.

Plus il y aura de mosquées en France, et plus il y aura des musulmans qui voudront obéir au créateur de l'Univers qui a dicté sa loi à son prophète, blablabla... Et cette loi a été judicieusement rappelée aux musulmans par ce bon imam :

«Vous combattrez les juifs et aurez le dessus sur eux de sorte que la pierre dira: ô musulman ! Voici un juif caché derrière moi... Viens le tuer.»

Comme le coran est lui aussi (il n'y a pas que les hadiths !) riche en incitations à la guerre, à la haine et à la violence, montrons-nous savants en citations du même tonneau :

« Tuez les infidèles (les non-musulmans) partout où vous les trouvez ... », et « ..., n'hésitez pas à les tuer. Ce sera la juste récompense des infidèles. » (sourate 2, verset 191),

« ... Mais s'ils optent carrément pour l'apostasie, saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez ! ... » (4, 89)

« La seule récompense de ceux qui font la guerre à Dieu et à Son Prophète, et qui provoquent le désordre sur la Terre, est qu'ils soient mis à mort crucifiés ou amputés d'une main et d'un pied par

ordre croisé ... » (5, 33)

« ...et anéantir les infidèles jusqu'au dernier. » (8, 7)

« ... des infidèles. Frappez-les à la nuque ! Frappez-les sur les doigts ! » (8, 12)

« Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que tout culte soit rendu uniquement à Dieu. ... » (8, 39)

« ...tuez les polythéistes partout où vous les trouverez ! Capturez-les ! Assiégez-les ! Dressez-leur des embuscades ! » (9, 5)

« Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des infidèles qui vivent dans votre voisinage ! ... » (9, 123)

« Ce n'est pas vous qui les avez tués ! C'est Allah qui les a tués ! » (8, 17).

Ensuite, ce qui nous débarrasserait enfin d'une éternelle confrontation avec les musulmans partisans d'obéir à la loi coranique plutôt qu'à la loi républicaine, ce serait d'interdire la loi coranique en France. En interdisant la possession et la diffusion de son contenu. Comme pour les images pédopornographiques. C'est la moindre des choses que de s'en tenir à une seule loi dans un pays, et non de laisser à une partie de la population (qui compte 15 millions d'individus, sur un total de 68 millions) la possibilité de choisir la loi qui lui convient entre deux lois qui s'opposent en tout.

Tant que cette interdiction n'aura pas été mise en application en France, les délinquants s'amuseront à nos dépens. « *Je n'avais vu cette ambiguïté de ce hadith* » a plaidé l'accusé devant la juge. Le bon imam n'avait pas vu que le mot « juif » du hadith écrit à l'époque de la

création de l'islam pouvait s'appliquer aux juifs d'aujourd'hui. En effet, cela n'a rien à voir, la coïncidence est malheureuse et seuls les esprits chagrins peuvent y voir malice. C'est curieux, ce même mot de « *juifs* » qui s'applique à deux entités complètement différentes et à deux époques différentes !

Le rusé imam a quand même osé cette bonne blague et ça a marché : il s'en est sorti avec du sursis et le droit de garder dans son arsenal toutes ces citations pourtant illégales, selon la loi républicaine, appelant à la guerre, à la haine, à la violence, à l'antisémitisme.

L'« ambiguïté », il a trouvé le mot juste.

Les hadiths sont ambigus, le coran, l'islam, les imams, les musulmans en conquête sont ambigus. La France qui accepte qu'une partie de sa population vive selon une loi différente que l'autre partie, est ambiguë.

Quand va-t-on donc mettre fin à cette ambiguïté et déclarer l'islam incompatible avec la République ?

Jacques Lenormand